

KATRIN®

Metsä Tissue Oyj

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 48465 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 48465 / 32440

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectant des mains

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Metsä Tissue Oyj
Customer Service
Lieu: 35801 Mänttä / Finland
Téléphone: + 358 (0)10 464 7222 Téléfax: + 358 3 474 2957
e-mail: info.katrin.sds@mitsagroup.com
Internet: www.katrin.com
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage : Le mélange est un produit Biocide TP1**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 223417 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 2 de 10

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise de collecte agréée.

P337+P313

P501

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution alcoolique

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	Éthanol			80 - 85 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
112-72-1	Tétradécanol			< 2,5 %
	204-000-3		01-2119485910-33	
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 1; H319 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-17-5	200-578-6	Éthanol	80 - 85 %
	par inhalation: CL50 = 95,6 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 6200 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.



Fiche de données de sécurité

Metsä Tissue Oyj

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 223417 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 3 de 10

Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

Peut provoquer une irritation des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde et dioxyde de carbone

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs.

Pour les secouristes

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 223417 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 4 de 10

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.
Éviter de déverser ou de pulvériser dans des endroits clos.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger les contenants contre la chaleur/ la surchauffage.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant des mains

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Éviter le contact avec des yeux.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise si utilisé dans les conditions prévues par le fabricant. Sinon port de lunettes assurant une protection complète des yeux avec protection latérale.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)



Fiche de données de sécurité

Metsä Tissue Oyj

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 223417 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 5 de 10

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Gel
Couleur:	Incolore
Odeur:	Odeur d'alcool
pH-Valeur (à 20 °C):	7,5 - 8,5

Modification d'état

Point de fusion:	< - 20 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 85 °C
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n.d.
Point d'éclair:	14 °C
Combustion entretenue:	Combustion auto-entretenue

Inflammabilité

solide/liquide:	n.a.
gaz:	n.a.

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité:	3,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	15 vol. %
Température d'auto-inflammation:	> 425 °C

Température d'inflammation spontanée

solide:	n.a.
gaz:	n.a.
Température de décomposition:	n.d.

Propriétés comburantes

Non oxyder.

Densité (à 20 °C):	0,833 - 0,843 g/cm³
Densité apparente:	n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible

Solubilité dans d'autres solvants

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau:	n.d.
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	Env. 250 mPa·s
Viscosité cinématique:	n.d.
Durée d'écoulement:	n.d.
Densité de vapeur relative:	n.d.
Taux d'évaporation:	n.d.



Fiche de données de sécurité

Metsä Tissue Oyj

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 223417 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 6 de 10

Épreuve de séparation du solvant:

n.d.

Teneur en solvant:

80% - 85%

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.5. Matières incompatibles

oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Monoxyde et Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DL50/orale/rat: > 10 g/kg (OCDE 401)

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible



Fiche de données de sécurité

Metsä Tissue Oyj

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 223417 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 7 de 10

Autres informations

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.
 Résorption cutanée possible.
 Peut provoquer une irritation des muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éthanol

CL50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 13000 mg/l

CEr50/Chlorella vulgaris/72 h = 275 mg/l

CE50/Daphnia magna/48 h = 12340 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Éthanol: Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Le produit peut contenir des halogènes organiquement liés pouvant contribuer à la valeur AOX.
 Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
 Ne pas rejeter dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
 Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Code d'élimination des déchets - Produit

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

KATRIN®

Metsä Tissue Oyj

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 223417 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 8 de 10

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Marine polluant:	No
------------------	----

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 223417 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 9 de 10

Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg
 Quantité exceptée: E2
 EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A180
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 Passenger LQ: Y341
 Quantité exceptée: E2
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non
 L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV): 81 %
 Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
 Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



Fiche de données de sécurité

Metsä Tissue Oyj

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KATRIN Hand Sanitizing Gel - 223417 / 32440

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00320-0106-GHS

Page 10 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Abréviations et acronymes

RUBRIQUE: 3, 6, 7, 9, 11, 12, 15

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)